



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information

Rapport de maintenance ANSSI-CC-2017/18v2-M01

eTravel Essential 1.1

(PACE, EAC and AA activated)

Certificat de référence : ANSSI-CC-2017/18v2

Paris, le 28 mars 2022

Le directeur général de l'Agence nationale de la
sécurité des systèmes d'information

Guillaume POUPARD

[ORIGINAL SIGNE]



AVERTISSEMENT

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une réévaluation ou une surveillance de cette nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

1 Références

[CER]	Rapport de certification ANSSI-CC-2017/18v2, eTravel Essential 1.1 (PACE, EAC and AA activated), 24 janvier 2022
[MAI]	Procédure : Continuité de l'assurance, référence ANSSI-CC-MAI-P-01
[IAR]	<i>Impact Analysis Report, eTravel Essential 1.1 Maintenance 2021, D1556004, 24 novembre 2021, THALES DIS</i>
[RM-Lab]	<i>Evaluation Technical Report Addendum, HOLBOX CC project, HOLBOX_ETR_ADD_v1.0, 23 février 2022, SERMA SAFETY & SECURITY</i>
[SOG-IS]	<i>Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.</i>
[CCRA]	<i>Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, 2 juillet 2014.</i>

2 Identification du produit maintenu

Le produit a été certifié sous la référence ANSSI-CC-2017/18v2 (référence [CER]).

3 Description des évolutions

Le rapport d'analyse d'impact de sécurité (référence [IAR]) mentionne que les modifications suivantes ont été opérées : certains sites de fonction *IT Support* ont changé (les sites de développement et de production n'ont pas changé).

Le CESTI en charge de l'évaluation initiale a émis un rapport d'évaluation partielle (référence [RM-Lab]) pour réévaluer les composants d'assurance ALC impactés par l'évolution du cycle de vie du produit.

4 Fournitures applicables

Le tableau ci-dessous liste les fournitures, notamment les guides applicables au produit maintenu. La dernière colonne identifie l'origine de la prise en compte par l'ANSSI du document correspondant. En particulier, [R-M01] référence la présente maintenance.

[GUIDES]	<i>eTravel Essential 1.1, AGD-PRE Document, D1404189 rev 1.2, 25 août 2021, THALES DIS</i>	[CER]
	<i>eTravel Essential 1.1, AGD-OPE Document, D1404191 rev 1.2, 29 juin 2021, THALES DIS</i>	[CER]
	<i>eTravel Essential 1.x Reference Manual, D1325786 E.11, 7 avril 2021, THALES DIS</i>	[CER]
[ST]	Cible de sécurité de référence : - <i>eTravel Essential 1.1 – PACE, EAC and AA activated, Security Target, D1382408 v1.12, 31 août 2021, THALES DIS.</i> Cible de sécurité publique : : - <i>eTravel Essential 1.1 – PACE, EAC and AA activated, Security Target Lite, D1382408 v1.12p, 31 août 2021, THALES DIS.</i>	[CER]
[CONF]	<i>eTravel Essential 1.1 ALC – LIS Document, D1405559, 7 janvier 2022, THALES DIS</i>	[R-M01]

5 Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact mineur.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée.

6 Reconnaissance du certificat

Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puce et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7 lorsque les dépendances CC sont satisfaites. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « *Common Criteria Recognition Arrangement* » permet la reconnaissance, par les pays signataires², des certificats Critères Communs.

La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL2 ainsi qu'à la famille ALC_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



¹ La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.eu.

² La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : www.commoncriteriaportal.org.